



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
18 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Onzième session

Windhoek (Namibie), 16-27 septembre 2013

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Note du secrétariat*

Résumé

Dans sa décision 10/COP.10, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa onzième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière. Le présent document répond à cette demande en donnant un aperçu, au 31 mars 2013, des recettes et des dépenses de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013.

Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'obtenir les résultats escomptés par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Les Parties pourraient donc examiner les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale en tenant compte du degré d'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie ainsi que du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le présent document devrait être lu conjointement avec le document ICCD/CRIC(12)/3, qui expose les résultats obtenus par les organes de la Convention.

* La soumission tardive du présent document s'explique par le fait qu'il a fallu tenir de vastes consultations internes et externes pour fournir aux Parties les renseignements les plus récents sur la question.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2–3	3
II. Rapport sur les recettes et les dépenses.....	4–18	3
A. Fonds d’affectation générale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.....	4–11	3
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation de représentants d’États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention.....	12–13	7
C. Fonds d’affectation spéciale pour le financement volontaire d’activités au titre de la Convention.....	14–15	7
D. Fonds d’affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn).....	16–17	8
E. Compte spécial pour l’appui aux programmes.....	18	9
IV. Conclusions et recommandations.....	19	9
Annexes		
I. Projets et activités financés par le Fonds d’affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat) pendant l’exercice biennal 2012-2013.....		10

I. Introduction

A. Mandat

1. L'alinéa *d* de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties dispose que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. Dans sa décision 10/COP.10, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa onzième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière.

B. Objet de la note

2. Le présent document donne un aperçu, au 31 mars 2013, des recettes et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013.

3. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), que la Conférence des Parties a adopté dans sa décision 3/COP.8, il a été demandé aux organes et institutions de la Convention d'établir des plans de travail quadriennaux et des programmes de travail biennaux correspondant à leur mandat, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats, afin d'exposer les grandes lignes de leurs contributions à la Stratégie. Les résultats des fonds d'affectation spéciale de la Convention faisant l'objet du présent document se fondent sur l'exécution des plans de travail pour 2012-2013 et des programmes de travail pour 2012-2013. Ce document devrait donc être lu conjointement avec le rapport détaillé sur l'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013¹.

II. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

1. Budget

4. Dans sa décision 10/COP.10, la Conférence des Parties a approuvé un budget de base de 16,1 millions d'euros pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir le tableau 1). Le budget approuvé est financé par les contributions versées par toutes les Parties selon le barème indicatif et par le Gouvernement du pays hôte.

¹ ICCD/CRIC/(12)/3.

Tableau 1
Budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013
 (En euros)

	2012	2013	2012-2013
Coûts directs des activités des programmes	7 155 124	7 317 023	14 472 147
Dépenses d'appui aux programmes	930 166	951 213	1 881 319
Ajustement de la réserve de trésorerie	(225 182)		(225 182)
Total du budget approuvé	7 860 108	8 268 236	16 128 344
Contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif	7 348 816	7 756 944	15 105 760
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292	511 292	1 022 584
Total des recettes	7 860 108	8 268 236	16 128 344

2. Recettes

5. Au 31 mars 2013, le Fonds d'affectation générale avait reçu 8,3 millions d'euros, soit 54,8 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'exercice biennal. À la date du présent rapport, le Gouvernement du pays hôte n'avait pas encore versé sa contribution volontaire pour 2013. Le tableau 2 indique le montant effectif des recettes perçues jusque-là au cours de l'exercice biennal.

Tableau 2
Recettes perçues pour l'exercice biennal 2012-2013
 (En euros)

	2012-2013
Report de l'exercice 2010-2011	974 833
Montant indicatif des contributions pour 2012-2013	8 283 542
Contributions des exercices précédents	728 138
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292
Contributions pour les exercices suivants reçues d'avance	17 035
Intérêts et recettes diverses	132 104
Total des recettes perçues	10 646 944

6. Les Parties pourraient noter que le montant total des arriérés de contributions selon le barème indicatif est de 1,1 million de dollars des États-Unis pour 2002-2007 et de 7,8 millions d'euros pour 2008-2013. Les tableaux 3 et 4 indiquent le nombre de Parties concernées et le montant des arriérés pour chaque année.

Tableau 3
Contributions exigibles au titre de la Convention par année pour la période 2002-2007, au 31 mars 2013
 (En dollars des États-Unis)

	Nombre de Parties	Montant exigible
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier:		
2002	2	160
2003	3	174

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montant exigible</i>
2004	5	350
2005	7	473
2006	10	491 025
2007	25	601 854
Total		1 094 036

Tableau 4
**Contributions exigibles au titre de la Convention par année
pour la période 2008-2013, au 31 mars 2013**
(En euros)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montant exigible</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier:		
2008	30	664 445
2009	38	104 037
2010	47	60 824
2011	62	149 417
2012	84	568 591
2013	149	6 253 627
Total		7 800 941

7. Les Parties se souviendront peut-être que la Conférence a autorisé le Secrétaire exécutif à conclure des arrangements avec toute Partie dont les contributions convenues non acquittées demeurent impayées depuis deux ans ou plus, en vue de convenir avec elles d'un calendrier de versements adapté lui permettant de verser l'intégralité des contributions impayées, dans un délai de six ans, selon la situation financière propre à la Partie concernée, puis de verser les contributions à venir dans les délais requis². En juillet 2012, le secrétariat a envoyé un rappel à toutes les Parties qui n'avaient pas acquitté leur contribution et a invité celles qui n'avaient pas acquitté leur contribution depuis deux ans ou plus à conclure un arrangement pour le versement de leur contribution. Au 31 mars 2013, aucune Partie n'a contacté le secrétariat pour conclure un tel arrangement en vue de s'acquitter des contributions impayées depuis deux ans ou plus.

8. Le secrétariat continuera de rappeler aux Parties concernées leurs arriérés de contribution et fera état chaque mois, sur son site Web, du montant des contributions versées selon le barème indicatif³.

3. Dépenses

9. Les dépenses engagées au 31 mars 2013 au titre du Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention se chiffraient à 8,4 millions d'euros au taux de change moyen⁴ utilisé pour les quinze premiers mois de l'exercice biennal. Le tableau 5 compare le budget approuvé du secrétariat, du Comité de la science et de la technologie, du

² Décision 9/COP.9, par. 13.

³ www.unccd.int/en/about-the-convention/The-Secretariat/Pages/default.aspx.

⁴ 1 dollar É.-U. = 0,773 euro.

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et du Mécanisme mondial, avec les dépenses correspondantes pour la période considérée.

Tableau 5
Dépenses par programme, au 31 mars 2013
(En euros)

<i>Programmes</i>	<i>Budget approuvé 2012-2013 au 31 mars 2013</i>	<i>Dépenses en pourcentage</i>	<i>Écart</i>
A. Secrétariat			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	1 423 500	858 721	60,3
Cadre d'action	1 163 200	678 683	58,3
Science, technologie et connaissances	2 259 200	1 209 312	53,5
Renforcement des capacités	707 300	429 100	60,7
Financement et transfert de technologies	152 400	91 513	60,0
Direction exécutive et gestion	2 007 700	1 100 712	54,8
Services de conférence	651 800	429 599	65,9
Services administratifs et financiers	2 323 875	1 482 309	63,8
Total partiel, secrétariat	10 688 975	6 279 949	58,8
B. Comité de la science et de la technologie	76 000	41 581	54,7
C. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	76 000	17 642	23,2
D. Mécanisme mondial			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	541 059	216 632	40,0
Cadre d'action	410 347	195 000	47,5
Financement et transfert de technologies	1 370 840	1 032 525	75,3
Direction exécutive et gestion	1 308 926	618 925	47,3
Total partiel, Mécanisme mondial	3 631 172	2 063 082	56,8
Total (A-D)	14 472 147	8 402 254	58,1

10. Comme on peut le constater dans le tableau 5, les lignes budgétaires du budget approuvé avoisinaient dans leur quasi-totalité le taux d'exécution idéal de 62,5 % à ce stade de l'exercice biennal. Il est à noter qu'au 31 mai 2013, le secrétariat affichait un taux d'exécution du budget de 69,9 %, à comparer au taux d'exécution idéal de 70,8 %.

11. On trouvera davantage d'informations sur les dépenses dans le rapport concernant le secrétariat de la Convention, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (2012-2013)⁵.

⁵ ICCD/CRIC(12)/3.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention

12. Au 31 mars 2013, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention comptait 1 million d'euros de recettes, y compris le report des exercices antérieurs, montant qui a servi à fournir un financement aux participants provenant de Parties remplissant les conditions requises, aux correspondants pour la science et la technologie désignés par des pays touchés remplissant les conditions requises et aux représentants d'organisations non gouvernementales.

13. Selon les estimations du secrétariat, un montant supplémentaire de 1,1 million d'euros sera nécessaire pour financer la participation de représentants à la onzième session de la Conférence des Parties à Windhoek (Namibie) en septembre 2013. Le tableau 6 donne des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds pour la participation.

Tableau 6

Recettes et dépenses du Fonds pour la participation, au 31 mars 2013

(En euros)

	<i>2012-2013</i>
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2010-2011	629 822
Contributions volontaires reçues pour 2012-2013	357 982
Intérêts et recettes diverses	7 615
Total des recettes	995 419
<i>Dépenses</i>	
Frais de voyage des participants à deux réunions du Bureau de la Conférence des Parties	68 590
Frais de voyage de 156 participants remplissant les conditions requises à la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et à la onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	290 211
Dépenses d'appui aux programmes	46 025
Total des dépenses	404 826
Solde	590 593

C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention

14. Les Parties se souviendront peut-être que la Conférence des Parties, dans sa décision 10/COP.10, a pris note des besoins de financement extrabudgétaire, d'un montant de 12,1 millions d'euros pour les activités supplémentaires relevant du programme de travail du secrétariat, et d'un montant de 14,8 millions d'euros pour les activités supplémentaires du Mécanisme mondial, inscrites au budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le tableau 7 indique les recettes et les dépenses au 31 mars 2013.

Tableau 7

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire des activités du secrétariat et du Mécanisme mondial, au 31 mars 2013

(En euros)

	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>
<i>Recettes</i>		
Report de l'exercice 2010-2011	820 732	4 675 971
Contributions volontaires reçues pour 2012-2013	2 072 627	3 163 868
Intérêts et recettes diverses	22 155	99 391
Total des recettes	2 915 514	7 939 231
<i>Dépenses</i>		
Décaissements et engagements	2 331 062	3 316 700
Dépenses d'appui aux programmes	302 241	
Total des dépenses	2 633 303	3 316 700
Solde	282 211	4 622 531

15. Sur le montant estimatif de 12,1 millions d'euros de contributions volontaires envisagé dans le budget-programme du secrétariat, seulement 2,1 millions d'euros avaient été reçus au 31 mars 2013, ce qui représente 17 % des contributions volontaires nécessaires pour exécuter les activités prévues dans le programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013. En comparaison, sur les 14,1 millions d'euros de contributions volontaires envisagés dans le budget-programme du Mécanisme mondial, 3,2 millions d'euros ont été reçus, soit 22 % du montant estimé.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)

16. Le Gouvernement du pays hôte (Allemagne) du secrétariat appuie les activités et manifestations relatives à la Convention en versant une contribution annuelle supplémentaire de 511 292 euros. Cette contribution, appelée Fonds de Bonn, est versée au secrétariat en deux fois. Sur la contribution totale de 1 022 584 euros au titre de l'exercice biennal 2012-2013, le secrétariat a reçu 511 292 euros, qui viennent s'ajouter au solde reporté et aux recettes diverses.

17. Le Fonds de Bonn est utilisé conformément à un projet de dépenses qui est proposé par le secrétariat et accepté par le Gouvernement allemand. Au 31 mars 2013, 506 807 euros avaient été utilisés conformément aux projets de dépenses convenus pour 2012 et 2013. Un aperçu de l'emploi des fonds est donné au tableau 9.

Tableau 9

Recettes et dépenses du Fonds de Bonn au 31 mars 2013

(En euros)

	<i>2012-2013</i>
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2010-2011	200 522
Contributions volontaires reçues pour 2012-2013	511 292
Intérêts et recettes diverses	11 689

	<i>2012-2013</i>
Total des recettes	723 503
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	448 502
Dépenses d'appui aux programmes	58 305
Total des dépenses	506 807
Solde	216 696

E. Compte spécial pour l'appui aux programmes

18. Conformément à la pratique établie de l'Organisation des Nations Unies, 13 % du montant de tous les fonds d'affectation spéciale sont prélevés au titre des services d'appui aux programmes. Ces services d'appui couvrent essentiellement les dépenses relatives au personnel administratif et au personnel du secrétariat au Bureau de liaison des Nations Unies à New York. Le tableau 10 présente la situation du Compte spécial.

Tableau 10

Recettes et dépenses du Compte spécial pour l'appui aux programmes, au 31 mars 2013

(En euros)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2010-2011	1 305 193
Recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2012-2013	1 490 557
Intérêts et recettes diverses	64 588
Total des recettes	2 860 338
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	2 221 598
Total des dépenses	2 221 598
Solde	63 874

IV. Conclusions et recommandations

19. **La Conférence des Parties voudra peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document et arrêter les mesures qu'elle pourrait juger nécessaires d'inclure dans les décisions relatives au budget-programme.**

Annexe

Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires (secrétariat) pendant l'exercice biennal 2012-2013

(En euros)

<i>Projet</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>
Détachement d'un administrateur de programme (adjoint de deuxième classe) auprès du Bureau de coordination régionale pour l'Asie de la Convention à Bangkok	176 132	45 589	130 543
Partage des dépenses afférentes à un administrateur de programme au Bureau de liaison de New York	98 028	25 293	72 735
Prix «Terre pour la vie»	96 402	96 402	0
Groupes de travail spéciaux intersessions sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie	98 300	98 300	0
Accord de partenariat par le biais du réseau DDTS pour l'Asie du Nord-Est	113 250	113 250	0
Étude sur les aspects économiques de la dégradation des terres	160 800	43 109	117 691
Étude et plaidoyer sur un monde neutre en matière de dégradation des terres	72 450	72 450	0
Système de gestion et de transmission des connaissances	40 250	40 250	0
Groupe consultatif spécial d'experts techniques chargé du perfectionnement des indicateurs d'impact	40 250	40 250	0
Groupe de travail spécial chargé d'étudier plus avant les options envisageables pour fournir des conseils scientifiques sur le processus de DDTS	40 250	40 250	0
Mise au point du processus d'élaboration des rapports nationaux et alignement des programmes d'action nationaux des pays en développement	287 209	269 485	17 724
Études, manifestations régionales spécifiques et conférences scientifiques	166 459	166 459	0
Détachement d'un administrateur de programme auprès du programme «direction exécutive et gestion»	129 710	148 748	(19 038)
Développement de la capacité du système PRAIS en matière d'examen et d'analyse, partage de données d'expérience, diffusion d'informations techniques et établissement d'un cadre pour les synergies pratiques et les rapports conjoints	208 163	214 309	(6 146)
Atelier régional pour l'Asie sur les tempêtes de poussière et de sable	77 700	0	77 700
Activités financées au moyen du fonds de contributions volontaires	7 770	0	7 770
Phase finale du projet Jatropha Cap-Vert	100 000	0	100 000
Appui au secrétariat de la Convention pour définir des possibilités d'action sur la base des priorités recensées dans le programme de travail pour 2010-2011: versement final	159 501	159 501	0
Total	2 072 624	1 573 645	498 979

Abréviations: DDTS = Désertification/dégradation des terres et sécheresse; PRAIS = Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre.